



Avis public

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-385 TNO

La population est avisée, qu'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, la séance ordinaire qui se tiendra le 7 juillet 2026, à 19 h 15, au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest à Sainte-Anne-des-Monts, le conseil de la MRC siégeant pour l'administration des territoires non organisés de La Haute-Gaspésie adoptera :

Le règlement 2026-444 TNO relatif à la gestion contractuelle remplaçant les règlements numéros 2020-384 TNO, 2023-414 TNO, 2024-430 TNO relatif à la gestion contractuelle de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Les considérations générales dans l'octroi des contrats
- Les règles applicables aux contrats de gré à gré
- Les mesures visant à favoriser la rotation des cocontractants
- Les mesures visant à favoriser les biens et services québécois et canadiens
- Les mesures visant à favoriser le développement durable
- Le contrat avec un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé
- Les règles applicables aux appels d'offres
- Les mesures applicables aux soumissionnaires
- Les règles applicables à la modification d'un contrat
- La gestion des sanctions
- Les dispositions transitoires et finales

Donné à Sainte-Anne-des-Monts, ce vingt-cinquième jour de juin deux-mille-vingt-six.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 25 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 juin 2026.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière